

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 8 AVRIL 2016**

Présents :M. TORNIER, BENEITO, MIANO, GAZZOLA, SIBUET, ALIOUA, AMANN et  
Mme LASSIAZ, BERTET, SABAINI, LHOST-DUNOYER

Absents excusés : Mme BEGEY, M. GARDET-CADET et M. BECCHERLE (donne  
procuration à M. TORNIER)

Absente : Mme MILLAT

*Approbation du Compte rendu précédent : reporter à la prochaine séance*

Secrétaire de séance : M. Denis AMANN

Ordre du jour :

1) Délibérations :

- **Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.**

Le *Maire* expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre *commune* des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre *commune*
- que si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à *la commune*, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat,

Le Conseil municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé de Monsieur Xavier TORNIER, Maire et sur sa proposition,

### **Après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 décembre 2015 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

**Article 1 :** La Commune de Tournon donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de *la* garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

**Article 2 :** charge Monsieur Le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de *la commune de Tournon* nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

- **Adhésion au CAUE 2016**

La commune de Tournon, ayant pris connaissance des missions du C.A.U.E de la Savoie et du contrat d'objectifs offrant à la consultante architecturale (mise en place et évaluation annuelle) et une assistance technique pluridisciplinaire gratuite auprès de la commune (limitée à 3 jours par an),

### **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adhérer à cet organisme qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement en Savoie, et de
- **VERSER** une cotisation de 80 euros correspondant à la strate de population de plus de 500 habitants.

- **Unité de méthanisation**

Contexte :

Dans la continuité du passage à la redevance incitative (pesée embarquée) dans le cadre du financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur le territoire, s'est posé le problème des "gros producteurs" de matières organiques, celles ci étant très pénalisantes dans le cadre de cette "redevance".

Dans le même temps, le cadre réglementaire a fortement évolué, rendant obligatoire la valorisation énergétique des déchets fermentescibles par ces mêmes "gros

producteurs", et ce de façon de plus en plus contraignante.

Aussi, en collaboration avec la société "tri vallées", des premières expérimentations de collecte de ces matières ont été effectuées (supermarché, collèges, lycées...) dans le but de tester la collecte et les moyens de valorisation de ces déchets.

Depuis le début de ces collectes, ces déchets sont dirigés vers une unité de méthanisation à la ferme située à Gruffy (74). Cette unité est à la fois éloignée de notre territoire et aujourd'hui déjà saturée par des déchets fermentescibles de « proximité ». Au vu du gisement potentiel de matières fermentescibles sur nos territoires de proximité, Haute Combe de Savoie, Région d'Albertville, moyenne Tarentaise, il a été envisagé de rechercher un partenariat avec des agriculteurs locaux pour envisager la construction d'une unité de méthanisation à la ferme sur ce même territoire, l'idée qui prévaut étant de mettre en place des unités à la ferme de petite taille au plus près des gisements de matières fermentescibles : moins de déplacements pour les intrants comme pour l'épandage des digestats.

Les contacts pris avec plusieurs agriculteurs nous ont conduits à porter un projet sur la commune de Tournon, en partenariat avec deux agriculteurs, Mrs Marc Gazzola et Pascal Tornier, fortement impliqués dans cette réalisation, tant du point de vue de l'engagement personnel que de l'engagement financier. La ferme de Mr Gazzola a, par ailleurs, été retenue puisque son troupeau est élevé dans une stabulation dont les effluents d'élevage sont du lisier, base liquide intéressante comme support pour une unité de méthanisation, ces effluents représentant plus de 30% des intrants de l'unité. Pour conduire à bien ce projet, il a été décidé de structurer ce projet au travers d'un montage public/privé, au croisement des intérêts des agriculteurs engagés dans le projet et de ceux des collectivités territoriales, cherchant toujours à répondre au mieux aux problématiques de traitement des déchets, au travers ici de la valorisation énergétique des fermentescibles, tout en permettant à la collectivité de rester associée au projet, et ainsi de faire valoir les intérêts et les préoccupations des riverains. Pour ce faire, une Société d'Economie Mixte a été créée en 2013, SEM dans laquelle la commune de Tournon s'engage : délibération du 18/11/2013. . Cette SEM regroupe la commune de Tournon, la communauté de communes de Haute Combe de Savoie, la communauté de communes de la région d'Albertville, la communauté de communes des vallées d'Aigueblanche, la communauté de communes Cœur de Tarentaise, la société Tri vallées, le groupe Nantet, avec une prise de participation de chacun des actionnaires à hauteur de 20 000 €.

### **Position du conseil municipal:**

La commune s'est engagée dans la SEM Méthasem en Novembre 2013. Cet engagement a été renouvelé par la municipalité au lendemain des élections municipales de 2014.

Cependant, au vu des interventions à l'enquête publique, le conseil municipal prend acte des inquiétudes organisées autour de deux thèmes, les installations techniques d'une part et la circulation d'autre part.

Concernant les installations techniques, le projet tel que mis à l'enquête présente, à dire d'expert, toutes les sécurités, tant en terme de sécurité face à un risque d'accident, que en terme de nuisances olfactives, sonores...Ce dossier est à l'étude depuis plus de

quatre année a ce jour, avec des accompagnements nombreux, Girus énergie, Rhône Alpes énergie, Méthaneva, Naskeo. Les dispositifs pour éviter toutes nuisances (olfactives notamment) ont été maximisés (avec un surcout conséquent). Concernant la circulation, bien que le nombre de véhicule moyen journalier soit insignifiant au regard du flux de circulation enregistré (0.3% par rapport au flux 2009 dans la traversée du village) , l'ensemble des partenaires s'est engagé, dans les réponses apportées a Mme le commissaire enquêteur à n'utiliser que l'accès chemin de Praz Pilloud pour l'apport des matières fermentescibles. Le chemin de Chatronnet ne sera utilisé que pour l'apport des fumiers de l'exploitation de Mr Tornier.

Pour ce faire l'entrée au site sera modifiée.

Au vu de cette présentation, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le maintien de son soutien à ce projet.

Après en avoir délibéré et par 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

- **Adhésion aux villes et villages étoilés**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, du travail fait par Monsieur Denis AMANN pour améliorer la qualité de notre environnement nocturne.

La Commune de Tournon a obtenu le label « Villes et Villages Etoilés » au concours national ainsi qu'une étoile pour l'édition 2015.

Monsieur le Maire propose d'adhérer aux villes et villages étoilés, pour accompagner nos efforts pour améliorer la qualité de la nuit sur notre commune.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adhérer à cet organisme,
- **VERSER** une cotisation de 150 euros pour l'année 2016.

- **Adhésion au Patrimoine Aurhalpin**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, du travail engagé sur l'historique de la Commune, donc l'église et le cimetière.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Patrimoine Aurhalpin, pour soutenir ses actions : « informations, sensibilisation, valorisation, pour tous les patrimoines de la région »

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adhérer à cet organisme,
- **VERSER** une cotisation de 45euros, pour l'année 2016.

- **99<sup>ème</sup> Congres des Maires**

Vu l'article L 2123-18 du CGCT, autorisant le remboursement des frais liés à l'exécution des mandats spéciaux, (caractère exceptionnel et distinct des missions traditionnelles de l' élu) ;  
Vu les frais occasionnés par le Maire lors de ces déplacements, en dehors du département, notamment pour le Salon des Maires,  
Monsieur Le Maire a demandé au Madame Sandrine BERTHET, conseillère municipale de l'accompagner à ce congrès.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

(M. le Maire et Mme Sandrine BERTHET ne prennent pas part au débat et sortent de la salle)

- **AUTORISE** le Maire à mandater la somme de 90 € de frais d'inscription à l'AMF, organisatrice du congrès,
- **AUTORISE** le remboursement pour la conseillère et le Maire, sur présentation de justificatifs, les frais réels engendrés suivant l'article L2123-18 pour l'année 2016 à l'occasion de ce congrès.

• **Subvention exceptionnelle aux Amis de la Tourmotte**

Monsieur Gaël MIANO, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente la manifestation du 19 juin 2016 organisée par les amis de la Tourmotte et les anciens combattants. L'entrée étant gratuite, Monsieur Gaël MIANO propose aux membres du Conseil municipal de participer financièrement à cet événement.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association « les Amis de la Tourmotte » pour la manifestation du 19 juin 2016.

• **Projet de renouvellement du bail du presbytère**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°10/2016 du 4 mars 2016 concernant le loyer du presbytère.

Monsieur Gaël MIANO, 2<sup>ème</sup> adjoint présent le projet bail communal intégrant le jardin, conforme à la nouvelle législation, débutant au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Monsieur Gaël MIANO, 2<sup>ème</sup> adjoint, sollicite du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- APPROUVE le projet de bail,
  - AUTORISE le Maire à le signer.
- 2) TRAVAUX
- Cheminement piéton

19 personnes différentes pendant les 4 permanences organisées + un mail

Globalement retour positif sur le projet en tant que tel et sur le bienfondé de sa réalisation.

Plusieurs remarques en terme de sécurité :

\* Demande de protection au niveau du bassin de rétention d'eau au niveau du Nant-Potin, barrière trop basse risque de chute = du ressort du syndic du lotissement.

\* Au débouché de la route des vignes voir pour déplacer le passage piéton et le mettre dans la continuité du trottoir pas en retrait dans le virage.

\* Plusieurs interrogations sur la mise en place d'un stop au débouché de la route des vignes sur le RD.

Plusieurs remarques sur des points nécessitant une attention particulière :

\* être vigilant à la gestion des caniveaux et des arrivées de pluviales existants au niveau des propriétés Alotto et Laurens.

\* Demande si la reprise de la canalisation d'eau qui a déjà plusieurs fois cassée (entre les grand- frênes et Nant-potin) est prévue en même temps que les travaux.

\* Question de la parcelle « gelée » à côté de chez Olivier ROUSSET.

\* Prise en compte de la servitude de passage (mappée) pour aménager un bateau au niveau de la parcelle A-326.

\* Reprise de la grille d'évacuation des eaux pluviales au niveau de l'abri-bus des Demoiselles.

Autres demandes :

\* Pourquoi ne pas avoir prévu le projet jusqu'en haut au débouché du chemin de Chatronnet ?

\* Aménagement de ralentisseurs avant et après les virages chez Monsieur Jean + zone 30 km/h

\* Ne pas remettre les mêmes bordures que dans la traversée du Chef-Lieu mais béton avec angle arrondi.

- Sécurisation Bornery

Les propriétaires du hameau de Bornery ont été informés du projet de sécurisation, par courrier. Ils sont venus en mairie s'exprimer. Ils approuvent cet aménagement.

3) Questions diverses

- Régularisation et matérialisation de l'emprise de voirie à Bornery

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une régularisation de voirie communale a été faite avec Monsieur LASSIAZ Gilles dans le hameau de Bornery. Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le document d'arpentage ;
- **DESIGNE** Maître BOIRON-MONTOUX, notaire à Grésy sur Isère pour régulariser cette voirie par un acte;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette voirie

- *Parc des Bauges*

Monsieur le Maire relate sa réunion au parc des Bauges, aux membres du Conseil municipal. Il rappelle que la Commune de Tournon n'a jamais pu adhérer au parc en raison des critères de périmètre.

Le parc engage une étude pour sa 3<sup>ème</sup> charte avec une modification des critères géographiques et des critères liés à qualité et fragilité du territoire et la pertinence et cohérence des limites.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au périmètre d'étude engagé pour la 3<sup>ème</sup> charte.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** d'adhérer au périmètre d'études.

Le Conseil Municipal, ayant épuisé l'ordre du jour,

fixe la prochaine réunion au 6 juin 2016